

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2014

---

**DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ POUR LES ATTEINTES AUX FORCES ARMÉES ET DE  
POLICE - (N° 996)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde et M. Meyer Habib

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« contre les forces françaises ou leurs alliés à l'occasion d'une intervention de l'armée française ou des forces de police »

les mots :

« au profit de groupes terroristes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présente proposition de loi souhaite permettre la déchéance de nationalité aux Français qui auraient porté les armes exclusivement contre les forces armées et de police de la France et de ses alliés. La participation à des opérations armées directement envers les populations civiles et leurs territoires pourrait alors ne pas entrer dans le champ d'application du dispositif.

Par conséquent, le présent amendement propose d'élargir le dispositif proposé aux Français ayant participé, directement ou indirectement, à des opérations armées aux côtés de terroristes, en France ou à l'étranger, et ce quels que soient leurs cibles et leurs victimes.